

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2020-2024



Adapei Eveil Héricourt

2-4 Faubourg de Besançon
70400 HÉRICOURT

☎ 03 84 46 50 00

✉ peh@adapei70.org

GROUPE ASSOCIATIF

HANDY'UP



*Un pessimiste voit la difficulté dans chaque
opportunité, un optimiste voit
l'opportunité dans chaque difficulté !*

Winston Churchill

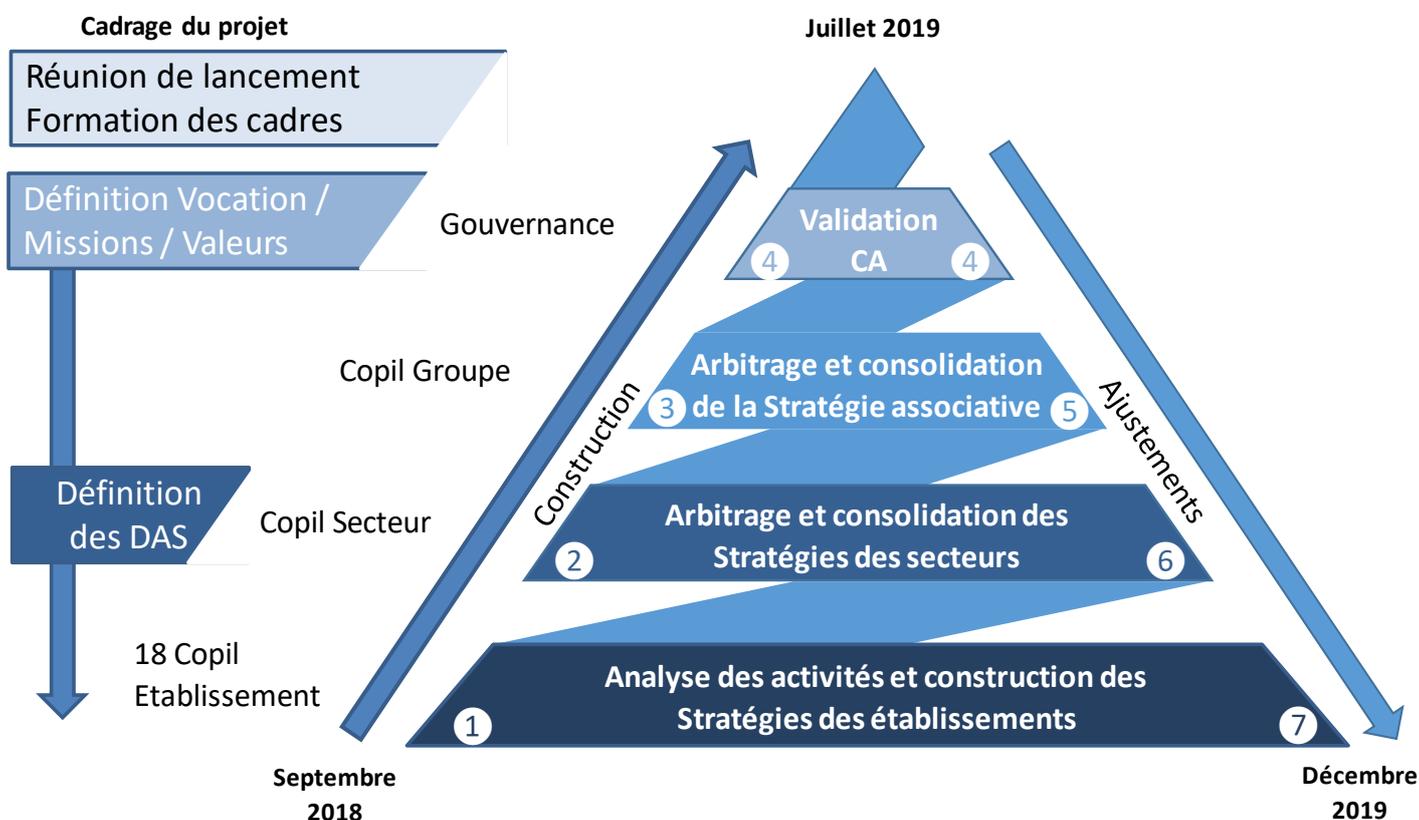
SOMMAIRE

Préambule	4
I. Notre identité	
A. Le Groupe Associatif HANDY'UP	5
B. L'établissement	11
II. Le public et son entourage	
A. Population accompagnée	13
B. Expression et participation de la population accompagnée	15
C. Place de l'entourage (familles, proches, partenaires et représentants légaux...)	15
III. La nature de l'offre de services et son organisation	
A. Nature et organisation interne de l'offre de services : nos prestations	16
B. L'ancrage des activités dans le territoire : partenariats et ouverture	19
IV. Les principes d'intervention	
A. Accompagnement	21
V. Les professionnels et les compétences mobilisées	
A. Organigramme	23
B. Organisation du travail en équipe	24
C. Professionnalisation & modalités de travail en réseau et en partenariat	25
VI. Les objectifs d'évolution, de progression, de développement	
A. Plan stratégique	26
B. Le déploiement du plan stratégique	27
VII. Validation, diffusion, communication et réactualisation du projet d'établissement	28
VIII. Annexe Comité Ethique	29

PRÉAMBULE

Ce projet d'établissement est l'aboutissement de la construction du **nouveau plan stratégique associatif 2020-2024**.

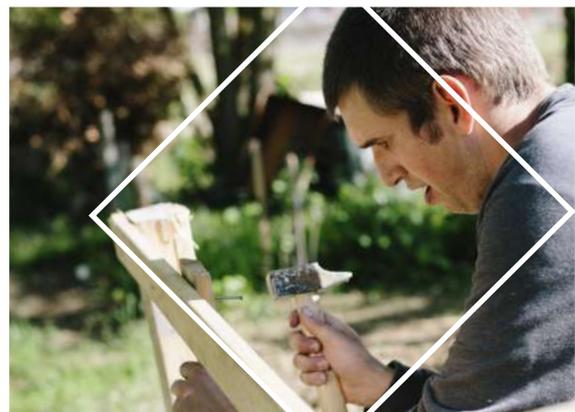
Notre objectif : définir la feuille de route nous permettant de répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Pour cela, 23 groupes de travail ont été mis en place sur l'ensemble des établissements, au niveau des secteurs et de l'Association. Impliquant près de 160 personnes, cette démarche participative nous a permis de construire une stratégie au plus près du terrain et des besoins rencontrés.



* DAS : Domaine d'Activité Stratégique

** CA : Conseil d'Administration

L'IDENTITÉ DU GROUPE



► LE GROUPE ASSOCIATIF HANDY'UP



33

établissements
et services



1300

personnes
accompagnées



950

salariés

Le Groupe Associatif Handy'Up est né du rapprochement entre l'Adapei de Haute-Saône et l'Agei, le 1^{er} janvier 2019.

Véritable acteur des politiques publiques, il a pour mission d'accompagner les personnes handicapées et leurs parents, de les représenter et les soutenir pour une société plus juste et plus inclusive.

Il représente aujourd'hui près de **1300 personnes accompagnées** et plus de 900 salariés, répartis sur 2 départements : la Haute-Saône et l'Est de la Côte-d'Or.

Le Groupe Associatif Handy'Up compte 33 établissements et services réunis en 3 secteurs :

- Enfance,
- Hébergement,
- Travail.

Avant tout, un mouvement parental

Les deux associations du Groupe Associatif Handy'Up sont toutes deux issues d'un mouvement parental : des familles démunies de solutions pour leur enfant en situation de handicap qui ont décidé de créer des solutions. **Sans elles, rien n'existerait !**

Aujourd'hui, Le Groupe Associatif Handy'Up, c'est 30 administrateurs bénévoles, parents ou amis, engagés pour le bon fonctionnement de la structure. Ils font partie de l'organisation décisionnelle et ont les pouvoirs les plus étendus.

30

administrateurs



5500

heures de temps bénévole



30

réunions/an



PLUS DE 60 ANS D'HISTOIRE

1960



2019



QUELQUES LOIS DE RÉFÉRENCE

Loi du 30 juin 1975 : orientation en faveur des personnes handicapées

➤ **Loi du 11 février 2005** : égalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées. Réforme des noms des services : Atelier Protégés devient Entreprise Adaptée, CAT devient ESAT.



➤ **Loi du 5 mars 2007** : réforme de la protection juridique des majeurs

➤ **Loi du 2 janvier 2002** : rénovation de l'action sociale et médico-sociale, et mise en place de la Charte des droits et libertés de la personne accompagnée

Pourquoi l'Adapei de Haute-Saône et l'AGEI se sont-elles réunies ?

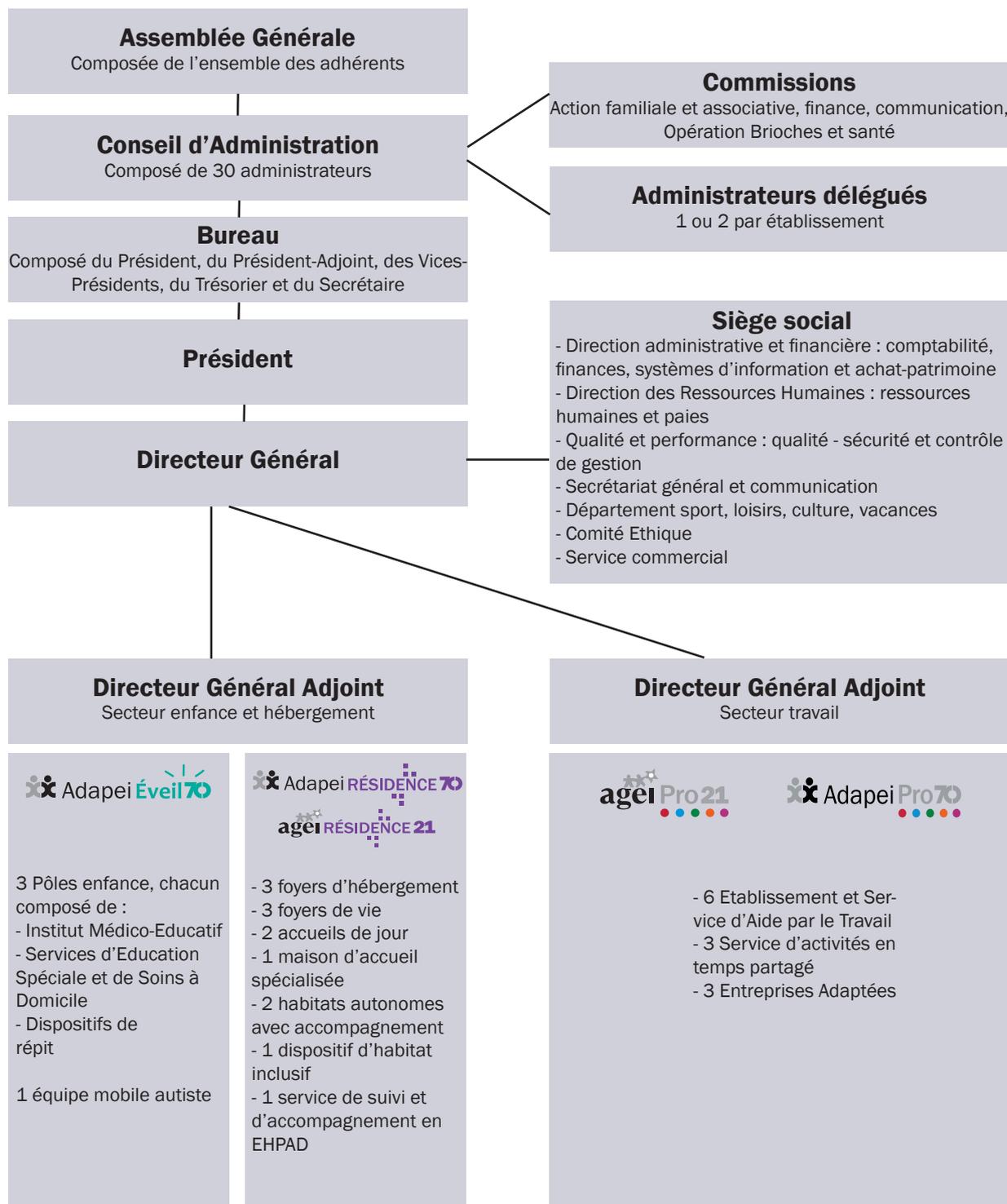
En 2017, l'AGEI initie une demande de rapprochement auprès de l'Adapei de Haute-Saône dans l'objectif de pérenniser ses activités aux côtés d'une association parentale proche. Les deux associations étant voisines et cousines, elles partagent toutes deux les mêmes valeurs, les mêmes missions et les mêmes vocations à l'égard des personnes déficientes intellectuelles.

Les principaux atouts de ce rapprochement sont les suivants :

- mutualiser les moyens au service de la mission,
- proposer sur le Val-de-Saône une offre médico-sociale plus complète,
- mettre en commun les moyens pour développer ensemble des solutions adaptées et évolutives pour les personnes porteuses d'un handicap,
- gagner en influence sur la grande région, en disposant d'un pied en Haute-Saône et un en Côte d'Or.



NOTRE ORGANISATION



NOS VOCATIONS



PERMETTRE LE PLEIN ÉPANOUISSEMENT DE CHAQUE PERSONNE



AIDER LES PARENTS DES PERSONNES HANDICAPÉES



OEUVRER POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

NOS MISSIONS



- 1 Accompagner chaque personne dans son projet de vie.
- 2 Soutenir et impliquer les parents de personnes handicapées.
- 3 Faire vivre et pérenniser le groupe associatif, au service de sa vocation.
- 4 Fédérer, former et soutenir les salariés dans leurs missions.
- 5 Défendre les droits des personnes handicapées et contribuer à faire évoluer la société.

NOS VALEURS

Les valeurs guident nos choix et nos actions. Elles constituent notre moteur et donnent toute sa force à notre engagement. Elles sont classées en 3 grandes familles :

➤ **Credo** : ce sont les valeurs profondes sur lesquelles se construisent toutes nos actions. *Humanisme, bienveillance et solidarité.*

➤ **Posture** : il s'agit ici des valeurs qui guident nos postures, comportements et nos savoir-être. *Ethique, dignité, respect, humilité, écoute, confiance, exemplarité et loyauté.*

➤ **Règles de vie** : elles correspondent aux pratiques relatives à l'organisation. *Transparence dans le respect de la confidentialité, professionnalisme et engagement, fonctionnement démocratique.*

NOTRE STRATÉGIE ASSOCIATIVE 2020-2024

Après 60 ans d'actions à faire reconnaître les droits des personnes handicapées et de leurs familles, à développer et mettre en œuvre des solutions adaptées pour répondre à leurs besoins, l'association souhaite donner un nouvel élan **plus inclusif** et hors les murs à son action.

En véritable acteur des politiques publiques sur le territoire, elle souhaite étendre ses engagements à destination de **l'ensemble des personnes porteuses de handicap** et leurs familles, qu'elles soient ou non accueillies en établissement médico-social. Elle souhaite assumer son rôle de précurseur et de transformateur de la société, en apportant tout son engagement, ses compétences et ses ressources à la transformer pour la rendre **plus inclusive, plus juste et plus solidaire.**



NOTRE VISION

Garantir un parcours de vie choisi et fluide, partout et pour tous :

- Sur tout le territoire de la Haute-Saône et du Val-de-Saône,
- Quels que soient le handicap et l'âge,
- Dans tous les domaines de la vie (*à l'école, dans l'habitat, dans le travail, dans les loisirs...*),
- Dans les murs et hors les murs, en inclusion ou en institution,
- Choisi et sans rupture.

« Agir pour tous » »

Quoi ?



Transformer, innover et décloisonner pour mieux répondre aux besoins et souhaits des personnes handicapées



Développer l'inclusion dans tous les domaines



Soutenir davantage les aidants familiaux



Œuvrer à rendre la société plus solidaire et inclusive

Comment ?



Fédérer, former et soutenir les salariés dans leurs missions



Rechercher des financements et des moyens



Développer les partenariats



Déployer une démarche d'amélioration continue et de performance

LA GOUVERNANCE



En tant que membres du Conseil d'Administration et du Bureau du Groupe Associatif Handy'Up, les administrateurs élus en assemblée générale, sont les premiers acteurs de la stratégie

associative.

Au-delà de s'assurer de la bonne gestion de l'Association, dont le pilotage est confié aux professionnels, leur rôle s'étend et se développera dans les 5 années à venir autour des 3 axes stratégiques suivants :

- **gagner en influence** pour porter encore plus haut et encore plus fort la parole des personnes handicapées et leurs familles,
- **développer et améliorer le soutien apporté aux familles,**
- **dynamiser la vie associative,** pour partager, fédérer et stimuler l'engagement au service de notre cause.

POLITIQUE D'INFLUENCE

Etre plus présents et plus ciblés



SOUTIEN AUX FAMILLES

S'adapter, écouter
Favoriser la proximité



VIE DE L'ASSOCIATION

Gagner des adhérents
Plus d'engagement

SECTEUR ENFANCE

PÔLE ENFANCE HÉRICOURT



Adapei **Éveil 70**

L'IDENTITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

HISTORIQUE

De l'IME les Fougères ...à l'ADAPEI Eveil Héricourt

1967 : création de l'IME Les Fougères, à l'initiative de parents : 39 places pour des enfants déficients intellectuels.

1968 : création de 22 places IMPRO (section préprofessionnelle) pour les jeunes de 13-20 ans

1968 : création du Sessad (service d'éducation spéciale et de soins à domicile)

1977 : Création du Bel Aubépin, établissement pour enfants polyhandicapés (7 places)

1996 : un nouveau bâtiment pour le Bel Aubépin est construit

1997 : création d'un service, l'Orangerie pour enfants porteurs de TSA (troubles du spectre autistique) avec construction d'un nouveau bâtiment : accueil de 6 jeunes.

2010 : mise en place de la première UEE (unité d'enseignement externalisée) en école primaire

2011 : mise en place d'un dispositif de Répit pour les familles : PARENT'hèseS

2013 : mise en place de l'UEE au collège

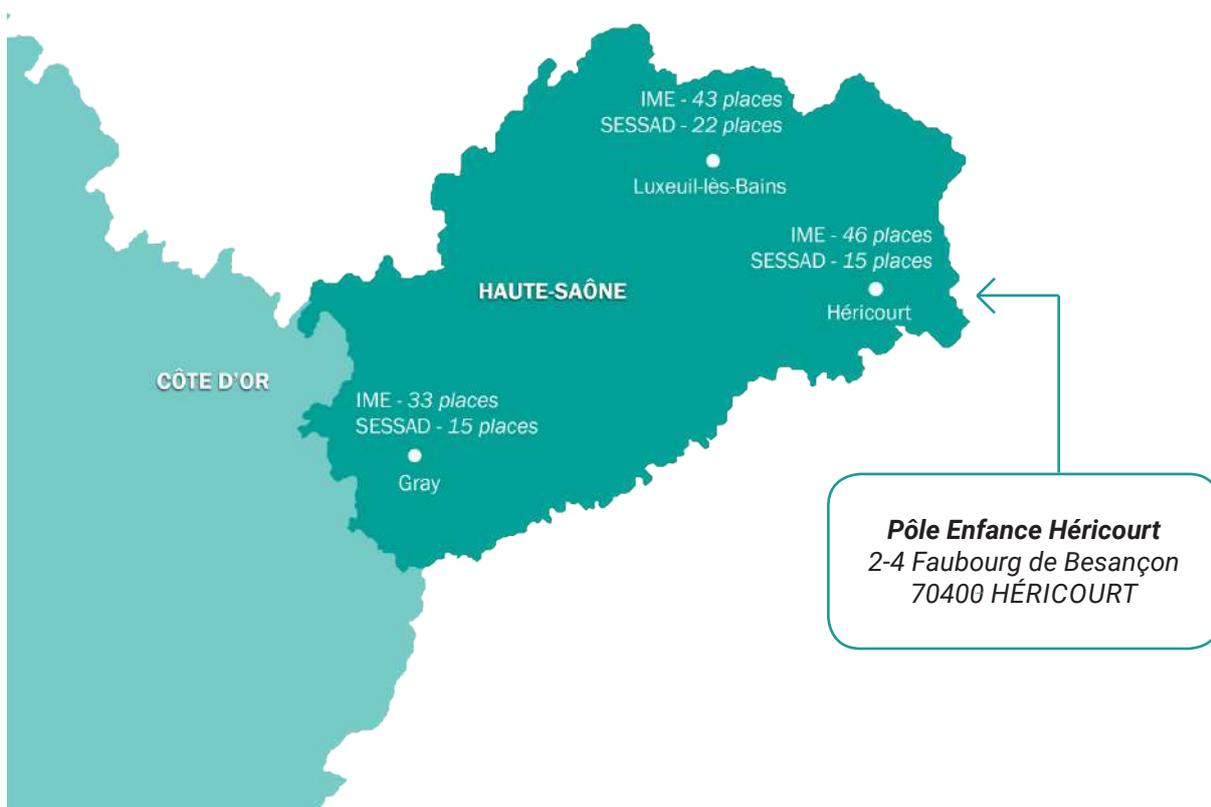
2015 : création d'une unité Autisme regroupant l'Orangerie et pérennisant le Sessad TSA

2019 : création de Handy'UP : le Pôle Enfance devient Adapei Eveil 70 Héricourt et création d'une UEE au Lycée

2020 : L'Adapei Eveil 70 Héricourt compte 61 places.



SITUATION GÉOGRAPHIQUE



MISSIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

L'établissement a pour mission, dans le cadre du projet personnalisé co-construit avec la famille, d'apporter à l'enfant ou à l'adolescent accompagné une réponse individualisée visant à renforcer son autonomie et son inclusion sociale.

Âge des enfants, niveau de handicap, parcours de vie... ce secteur très varié exige de se réinventer régulièrement, quitte à repousser le champ des possibles !

Offrir à un enfant handicapé une meilleure vie, c'est aussi l'aider à donner le meilleur.

Parce que le handicap d'un enfant reste toujours une situation difficile à vivre pour les parents, chacune des structures du secteur enfance implique activement la famille dans le processus d'accompagnement de l'enfant, qu'il soit déficient intellectuel, polyhandicapé ou porteur de troubles du spectre autistique. Cet accompagnement évolue jusqu'aux vingt ans des jeunes à travers un projet personnalisé constamment ajusté aux besoins, aux envies et aux capacités de chacun.

L'action du secteur enfance en faveur des enfants handicapés prend de multiples formes. Les Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) privilégient un accompagnement de proximité, au sein même de leur environnement quotidien : familial, scolaire, professionnel, culturel et de loisirs. Les Instituts Médico-Éducatifs (IME) veillent à construire progressivement un parcours de vie adapté au rythme de chacun à travers l'accompagnement éducatif, l'enseignement spécialisé, l'inclusion scolaire, la formation professionnelle... Ouvert vers l'extérieur, à visée inclusive, quelle que soit la mission confiée au secteur enfance, l'estime de soi reste toujours le fil conducteur menant à l'épanouissement de l'enfant et à l'autodétermination des jeunes adultes.



SPÉCIFICITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT

La communication pierre angulaire de notre accompagnement :

Mise en place pour chaque jeune pour qui c'est nécessaire, d'une CAA (Communication Alternative et Augmentée) : Langue des Signes Français, Pictogramme, Photo, Objet, Facile A Lire et Comprendre, ...

Un établissement résolument tourné vers la cité :

L'ADAPEI éveil Héricourt pilote 3 Unités d'Enseignement Externalisé : à l'école primaire, au collège et au lycée. Des temps d'inclusion ont lieu également à la Maison de l'enfant (crèche halte-garderie), des ateliers découverte des métiers sont partagés avec le collège et des inclusions inversées en horticulture et jardinage,...

Un dispositif de répit au plus près des familles, qui permet aux jeunes de vivre des moments de détente partagée !

LE PUBLIC ET SON ENTOURAGE

► POPULATION ACCOMPAGNÉE

TYPE DE HANDICAP

L'établissement dispose d'un agrément de 61 places et accompagne des personnes porteuses d'un ou plusieurs des handicaps suivants :

DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

110 enfants et jeunes adultes déficients intellectuels sont accompagnés par les différents services des pôles enfance.

POLYHANDICAP

40 enfants et jeunes adultes polyhandicapés sont accompagnés par les différents services des pôles enfance.

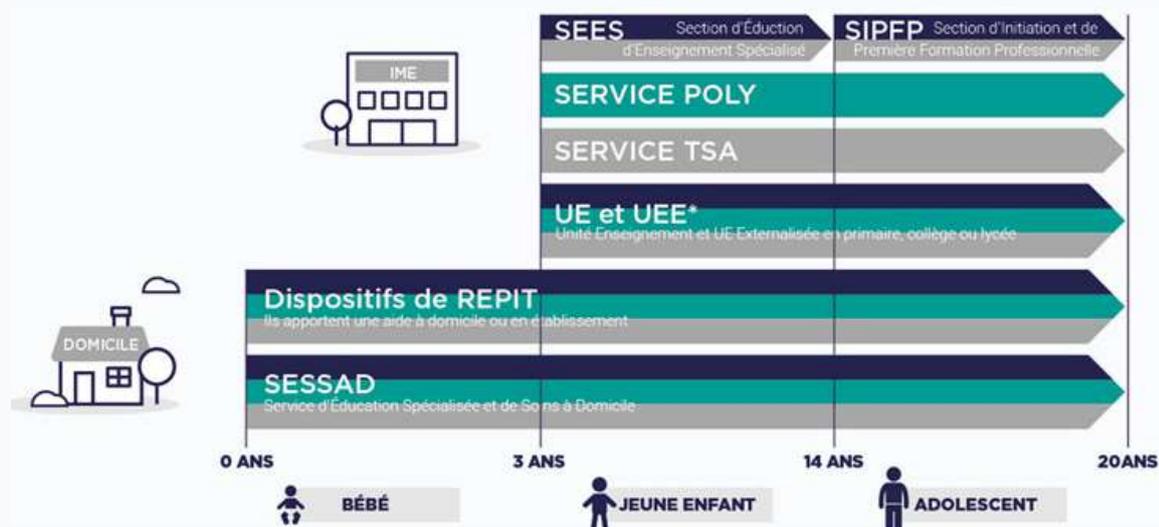
TROUBLES DU SPECTRE AUTISTIQUE (TSA)

50 enfants et jeunes adultes porteurs de troubles du spectre autistique sont accompagnés par les différents services des pôles enfance

À CHACUN SON PARCOURS

Chaque enfant est au cœur d'un accompagnement adapté à son âge, son handicap et ses envies. École, loisirs, activités, sport... tout ce qui compose cet accompagnement est régulièrement étudié avec l'enfant, sa famille et son entourage pour concevoir un projet de vie sur mesure le plus inclusif possible.

Ci-dessous les services proposés par le Pôle Enfance du Groupe Associatif Handy Up :



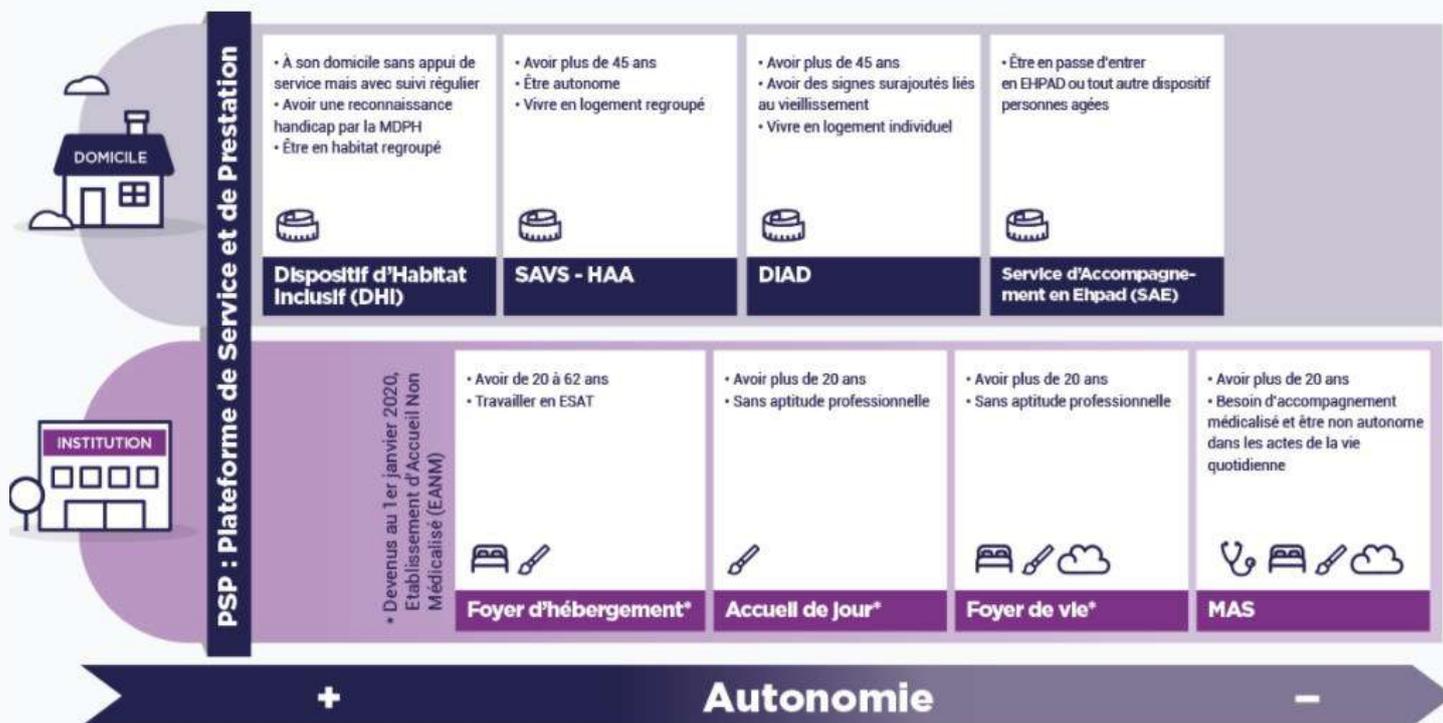
PERSPECTIVE APRÈS L'ÉTABLISSEMENT

Les jeunes sont accompagnés dans la construction de leur projet de vie d'adulte à venir.

Pour se faire, à compter de leurs 16 ans, leurs projets sont construits en lien avec le jeune et sa famille.

Ensuite dès 18 ans, les professionnels viennent en appui des jeunes et leurs familles dans leur recherche active de solutions.

Les solutions offertes par le Groupe Associatif Handy Up en matière d'habitat :



SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

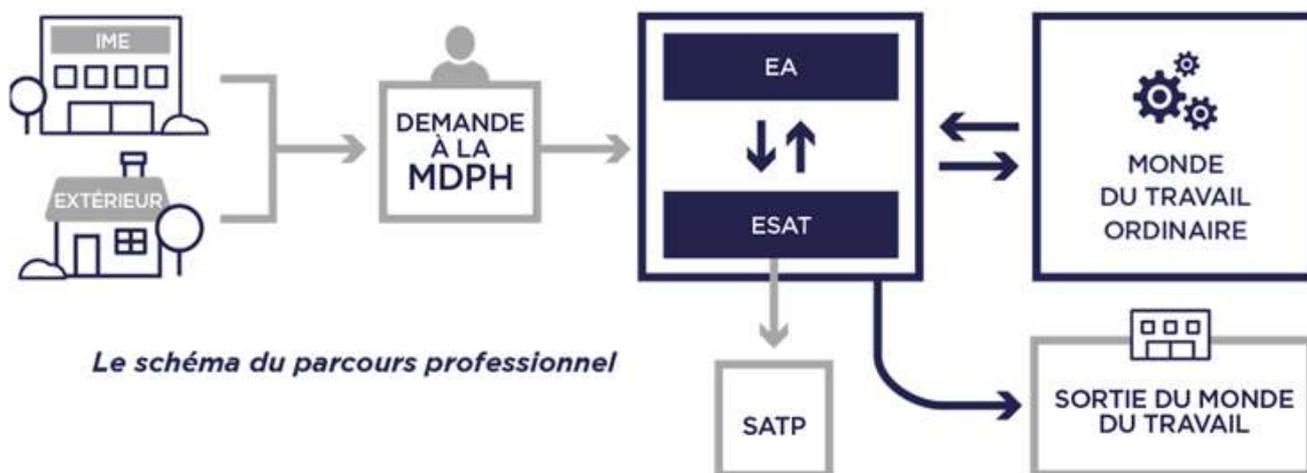
HAA : Habitat Autonome avec Accompagnement

DIAD : Dispositif d'Intervention À Domicile

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée



Les solutions offertes par le Groupe Associatif Handy Up sur le plan professionnel :



› EXPRESSION ET PARTICIPATION DE LA POPULATION

ACCOMPAGNÉE

LIEUX D'EXPRESSION

- Conseil de la Vie Sociale
- Droit d'expression des personnes accompagnées
- Expression selon les thématiques en fonction des besoins des personnes accompagnées (*commission restauration...*)

ENQUÊTE DE SATISFACTION



› PLACE DE L'ENTOURAGE (FAMILLE, PROCHES, PARTENAIRES ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX...)



CVS

- Représentation des familles par des représentants élus au CVS
- Invitation de familles non élues à participer au CVS

RENCONTRES CONVIVIALES

- Galette & vœux
- Fête d'été
- Fête de fin d'année
- Portes ouvertes, inaugurations...

RENCONTRES INHÉRENTES À L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES :

- Accueil par les administrateurs délégués lors de l'admission dans l'établissement
- Co-construction des Projets Personnalisés
- Echanges sur le parcours de vie
- Organisation de rencontres thématiques

LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION

► NATURE ET ORGANISATION INTERNE DE L'OFFRE DE SERVICE : NOS PRESTATIONS

La mission du Pôle Enfance est définie par l'ensemble des prestations détaillées ci-après.



SERAFIN-PH
2.2.1.1

SERAFIN-PH
2.3.2.2

SERAFIN-PH
2.3.2.1

SERAFIN-PH
2.3.4.3

SERAFIN-PH
2.3.5.2

► PRESTATION 1

Développer son potentiel d'autonomie chez l'enfant et l'adolescent accueilli.

En fonction de ses possibilités, l'établissement tend à lui faire acquérir l'autonomie la plus complète en matière de propreté, d'alimentation, d'habillement, de toilette, d'hygiène, de connaissance de son corps et de sa sexualité, de déplacement.

SERAFIN-PH
2.2.1.2

SERAFIN-PH
2.3.3.4

► PRESTATION 3

Développer les capacités de créativité, d'expression et de communication verbales et non verbales de l'enfant ou de l'adolescent.

L'établissement tend à structurer et développer la fonction du langage et de l'écriture, à mettre en place les modes et les codes de communication les plus reconnaissables adaptés aux possibilités de chaque enfant ou adolescent. Au travers d'activités à caractère ludique et artistique, l'établissement vise à développer l'imagination et la créativité de chaque personne accueillie. Ces activités sont assurées à l'intérieur de l'établissement par des personnels formés à cet effet, ou en faisant appel à des compétences extérieures (par exemple comédiens), ou bien en sollicitant directement les associations ou clubs locaux. En outre, l'établissement cherche à développer l'affirmation de l'enfant ou de l'adolescent, à l'amener à exprimer des choix, à faire preuve d'initiative, à émettre des points de vue, à dire « je », à s'exprimer dans des actes et à propos de ce qu'il vit.

SERAFIN-PH
2.2.1.2

SERAFIN-PH
2.3.1.2

SERAFIN-PH
2.3.4.1

SERAFIN-PH
2.3.3.5

SERAFIN-PH
2.3.3.6

► PRESTATION 2

Susciter chez l'enfant ou l'adolescent l'apprentissage et le respect des règles de vie collective et les codes sociaux.

L'établissement vise à l'intégration et à l'utilisation d'attitudes et de codes sociaux, tels que les formules de politesse, façons de parler et de se tenir, présentation de soi (coiffure, vêture). Pour ce faire, sont privilégiés l'apprentissage de la vie en groupe ainsi que le sens du partage, le respect des autres, de leur image, de leur intégrité physique et de leurs biens. L'établissement tend également à l'apprentissage plus large des règles sociales, des droits et devoirs qui y sont liés.



SERAFIN-PH
2.3.3.1

SERAFIN-PH
2.3.4.2

► PRESTATION 4

Assurer le développement cognitif, l'accès à l'apprentissage scolaire et à la culture et aux loisirs.

En fonction de l'âge, de l'évolution et des potentialités de l'enfant ou de l'adolescent, l'établissement favorise son inclusion dans un cadre scolaire.

L'établissement vise à développer chez l'enfant ou l'adolescent des capacités sensori-motrices, telles que le repérage dans le temps et l'espace, des capacités cognitives, telles que la connaissance des formes et des couleurs, l'accès à l'abstraction et à la symbolisation (chiffres, lettres, etc.). D'une manière générale, l'établissement privilégie les situations d'expérimentation afin de stimuler, voire restaurer le goût de l'apprentissage de l'enfant ou de l'adolescent en sollicitant sa motivation. L'établissement vise à encourager son éveil culturel par son ouverture sur l'environnement au travers d'apports et d'activités d'ordre artistique, écologique, social ou civique, tels que spectacles, manifestations, visites d'artisans et d'usines, visites auprès des tribunaux et des pompiers, etc...

SERAFIN-PH
2.3.3.2

► PRESTATION 5

Initier et développer les savoir-faire polyvalents, les gestes professionnels de base et l'ouverture sur le monde du travail de l'adolescent.

À travers l'acquisition d'opérations fondamentales, l'établissement vise l'apprentissage de gestes professionnels par l'adolescent. Cet apprentissage prépare à une activité au sein d'ateliers adaptés tels qu'espaces verts, atelier de menuiserie, etc... L'établissement propose des stages en entreprises du milieu ordinaire ou protégé ainsi que des mises en situation afin de :

- o initier l'adolescent au monde du travail et à ses exigences (transport, respect des consignes, travail en équipe),
- o évaluer les compétences effectives de l'adolescent,
- o développer ses capacités d'adaptation et de transfert de compétences,
- o apprécier ses capacités à occuper un poste de travail et à s'intégrer dans le monde de l'entreprise.

Le lieu, le temps et la durée du stage sont pondérés par le projet personnalisé

SERAFIN-PH
2.1.1.3

► PRESTATION 6

Proposer au bénéficiaire une aide et un soutien psychologique et psychothérapeutique.

Il s'agit de se montrer attentif aux états psychologiques de l'enfant ou de l'adolescent, de lui permettre de trouver au sein de l'établissement un lieu d'écoute, de soutien, voire de médiation. En cas de difficultés particulières, l'établissement lui propose en accord avec la famille une prise en charge psychothérapeutique en faisant appel soit aux compétences internes de l'établissement, soit à des compétences extérieures.

SERAFIN-PH
2.1.2.1

SERAFIN-PH
2.1.1.2

► PRESTATION 7

Assurer les rééducations nécessaires (psychomotricité, orthophonie, kiné et ergothérapeute, etc...).

L'établissement met en œuvre les rééducations nécessaires au meilleur développement de l'enfant ou de l'adolescent sur prescription médicale.



SERAFIN-PH
2.1.1.1

SERAFIN-PH
2.1.1.2

► PRESTATION 8

Assurer au bénéficiaire une coordination médicale générale et spécialisée.

Le médecin coordonnateur et son équipe assure une vigilance et une information en matière de soins, il assure également en relation avec la famille la coordination des soins entre les divers intervenants. L'établissement assure l'observance des soins et des traitements. Par le biais de son (a) infirmier (ère), l'établissement prodigue des soins de première nécessité.

SERAFIN-PH
2.3.3.4

► PRESTATION 9

Stimuler le développement sensori-moteur et cognitif de l'enfant ou de l'adolescent

Il s'agit d'aider l'enfant ou l'adolescent à mieux connaître son corps, à l'investir et à le mettre en mouvement en diverses situations afin de le développer. C'est encore lui permettre de connaître ses limites, le sens de l'effort et d'améliorer ses performances.

SERAFIN-PH
2.2.1.3

SERAFIN-PH
2.3.5.1

SERAFIN-PH
2.3.5.3

► PRESTATION 10

Veiller à la protection et à la sécurité de l'enfant ou de l'adolescent.

L'établissement assure leur sécurité et leur protection en vérifiant que ceux-ci puissent être accompagnés dans chaque circonstance où leur handicap pourrait les mettre en danger, du fait de l'environnement, du fait d'autrui, ou encore de leur propre fait.

SERAFIN-PH
2.1.1.3

SERAFIN-PH
2.1.2.1

SERAFIN-PH
2.3.5.1

SERAFIN-PH
2.3.5.3

► PRESTATION 11

Assurer une aide morale, psychologique et technique (appareillage) et un conseil auprès de la famille du bénéficiaire.

L'établissement peut assurer en cas de besoins un soutien psychologique et un conseil technique auprès de la famille notamment au niveau des appareillages.

SERAFIN-PH, C'EST QUOI ?

Le nom de SERAFIN-PH* porte l'ambition du projet de passer d'une logique de place à une logique de parcours dans le cadre des prestations apportées en réponse aux besoins de chaque personne porteuse d'un handicap.

**SERAFIN-PH : Services et Établissements Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées.*

› L'ANCRAGE DES ACTIVITÉS DANS LE TERRITOIRE : PARTENARIATS ET OUVERTURE

 TYPE DE PARTENARIAT	 PARTENAIRES	 NATURE DU LIEN	 OBJECTIFS
Institutionnels	ARS (Agence Régionale de Santé)	Financier	Délivrer l'agrément de l'établissement et son financement
	MDPH (La maison départementale des personnes handicapées)	Prescripteur	Notifier les jeunes en situation de handicap
	DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale)	Convention constitutive de l'U.E.	Mettre à disposition 3 enseignants
	Ecole BOREY Héricourt	Convention conjointe avec la Mairie	Mettre à disposition des locaux à l'école, Partager des temps d'inclusion et de loisirs : réciprocité du partenariat,
	Collège CURIE Héricourt	Convention conjointe avec le Département	Contribuer ensemble au changement du regard sur le handicap Mettre à disposition des locaux au collège
	Lycée ARAGON Héricourt	Convention conjointe avec la Région	Partager des temps de classe, des projets, des loisirs : réciprocité du partenariat avec partage des ateliers découverte des métiers
	Maison de l'enfant : crèche Halte-garderie	Convention conjointe avec la Communauté de communes	Partager des temps et activités à la maison de l'enfant et à l'IME
	Centre Municipal Simone Signoret	Convention	Permettre le vivre ensemble Contribuer ensemble au changement du regard sur le handicap Mutualiser les moyens, projets communs Participer aux événements de la ville
Social, Culturel, Sportif, culturel	Art de Scène	Partenariat	Permettre aux jeunes un éveil culturel, création de clips, animation d'évènements
	Art Thérapie	Convention	Favoriser l'Eveil de la créativité, estime de soi, la gestion des émotions
	Médiathèque	Partenariat	Favoriser l'Accès à la culture, la socialisation
	Langue des Signes Français Langue des Signes	Convention	Favoriser l'expression des besoins des jeunes aide à la communication
	Association Zik and Voice	Convention	Permettre la découverte musicale
	Médiation animale, équithérapie, Club de basket de la ville d'Héricourt (SGHB) piscine d'Héricourt, ...	Convention	Proposer des activités éducatives ciblées dans un souci de développement personnel des jeunes Valoriser les personnes accueillies, et contribuer au changement du regard sur le handicap Inclusion milieu ordinaire pratique sportive

 TYPE DE PARTENARIAT	 PARTENAIRE	 NATURE DU LIEN	 OBJECTIFS
Insertion économique, formation et médico-sociale	Mission Locale, Pôle Emploi	Partenariat	Accompagner les jeunes dans la construction d'un projet professionnel, recherche de stage et formation
	ESAT et Entreprises Adaptées Héricourt, Etupes, ...	Convention et partenariat	Permettre aux jeunes d'aller découvrir le milieu professionnel : développement des compétences et savoir être, préparation à l'orientation
	Entreprise : Super U, Bricomarché, DREZET,...	Convention et partenariat événementiel	Favoriser l'ouverture des projets des jeunes : Visite d'entreprise, stage
	Organisme de formation : AFPA, IRTS, PRAXIS Alsace, ...	Convention	Accueillir des stagiaires : site qualifiant Former les professionnels du médico-social
	Etablissement pour enfants : Adapei 90, IME l'Envol de Cubrial, Sésame Autisme,...	Convention	Permettre aux jeunes de se préparer au passage à l'âge adulte par de l'accueil temporaire Rencontrer d'autres jeunes à travers des activités Mutualiser des moyens et des pratiques
	Etablissement Adultes : MAS de Lure, Foyer des Jonchets, , Sésame	Convention	Préparer les jeunes à l'orientation : découverte du secteur adulte, ouverture vers l'extérieur, valorisation en tant qu'adulte
	Santé	Camsp de l'aire Urbaine	Convention
Equipe Mobile Autisme Nord Franche comté		Convention	Améliorer nos pratiques par le biais d'un autre regard
Hôpital de Jour : Aire Urbaine, Lure		Partenariat	Accompagner conjointement des jeunes : bilan, réunion, Echange de pratiques
Hôpital Nord Franche-Comté et Hôpital de Besançon		Partenariat	Soutenir par la communication Alternative et Augmentée CAA l'hospitalisation des jeunes
Equipe Mobile soins palliatifs Pédiatrie		Partenariat	Soutenir les familles concernées en lien avec l'équipe en place Questionner nos pratiques
CMS d'Héricourt, de Lure, ...		Partenariat	Soutenir et accompagner conjointement des jeunes et familles à situation sociale complexe

LES PRINCIPES D'INTERVENTION

► ACCOMPAGNEMENT



SCOLARISATION

Dans le cadre des unités d'enseignement en interne ou externalisées, l'établissement répond au besoin de scolarisation des enfants en fonction de leur capacité par le biais :

- d'enseignants mis à disposition par l'éducation nationale,
- et d'éducateurs du pôle enfance.



ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

L'établissement propose des accompagnements dans les différents domaines qui rythment le quotidien, en étant soit dans de la stimulation, soit dans une aide partielle, ou parfois, dans une démarche encore plus rapprochée, cela étant fonction des besoins et des aptitudes des personnes accompagnées, le tout en lien avec les projets personnalisés.

Aussi, l'ensemble des champs d'intervention couverts sont les suivants :

- le "prendre soin de soi" (*hygiène corporelle, hygiène domestique, hygiène vestimentaire*)
- hygiène alimentaire et gestion des repas
- gestion de l'argent
- gestion des transports
- gestion des relations et intégration sociale
- gestion et suivi de la santé
- activité sportive, socio-culturelle...

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL

Pour favoriser l'accès à la vie sociale et professionnelle et apporter à chaque personne accompagnée les moyens d'une autonomie maximale, l'accompagnement a pour objectif de :

- soutenir les personnes accompagnées dans leurs démarches (*en lien avec le logement, les administrations, les aspects juridiques, financiers...*),
- orienter les personnes auprès des partenaires en fonction des attentes et des besoins individuels,
- mettre en place des réseaux avec différents acteurs (*services publics, associations, services de santé et de soins, services d'accompagnement...*) pour mieux répondre aux besoins des personnes accompagnées et à leurs évolutions,
- accompagner l'apprentissage professionnel par le stage, la formation et l'accès à un emploi.



SUIVI PARAMÉDICAL

Les personnes accompagnées bénéficient d'un suivi et d'un soutien par les professionnels suivants : psychologues, psychomotriciens, ergothérapeutes, orthophonistes et kinésithérapeutes.



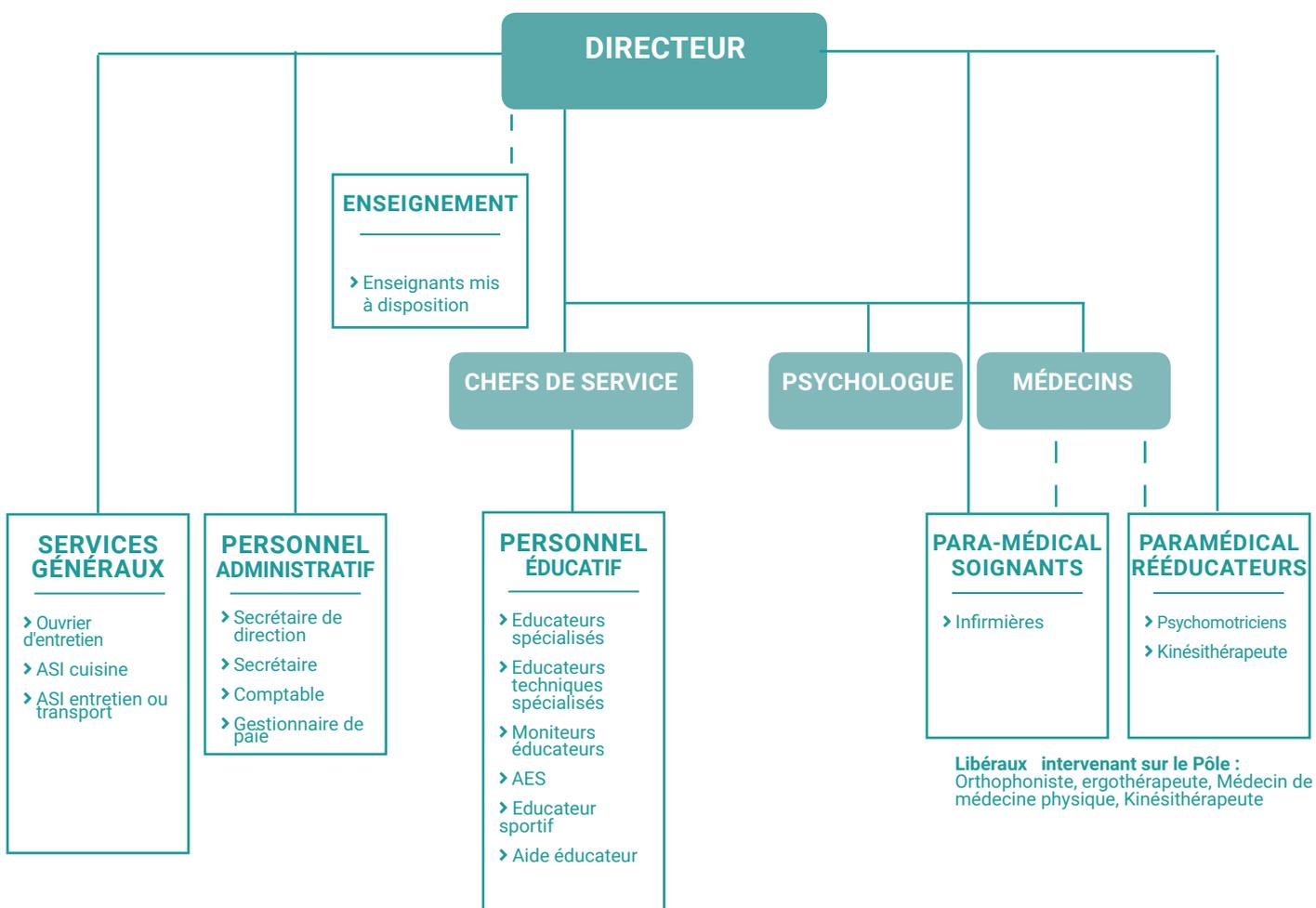
SUIVI MÉDICAL

Le suivi médical consiste à prévenir et gérer les risques liés à la santé des personnes accompagnées :

- par la mise en œuvre d'actions de prévention,
- par une vigilance en matière de santé des personnes, en partenariat avec les différents médecins, à travers le suivi des visites médicales.

LES PROFESSIONNELS ET LES COMPÉTENCES MOBILISÉES

➤ ORGANIGRAMME



ASI : Agent de Service d'Intérieur
AES : Accompagnant éducatif et social

Lien hiérarchique

Lien fonctionnel

› ORGANISATION DU TRAVAIL EN ÉQUIPE

 RÉUNION	 FRÉQUENCE	 OBJECTIFS
Comité de direction associatif (<i>Pilotage siège</i>)	Mensuelle	Communiquer, échanger, décider sur les points spécifiques du moment et coordonner les actions de l'association
Réunion secteur enfance (<i>Pilotage siège</i>)	Mensuelle	Former des groupes de travail sur différents sujets en vue de créer une cohésion entre établissements, échanger sur les dossiers en cours
Réunion tableaux de bord (<i>Pilotage siège</i>)	Bimensuelle	Faire un point sur l'avancée des objectifs fixés dans la cadre de la stratégie associative et secteur
Réunion équipe de direction	hebdomadaire	Communiquer, coordonner, décider sur les points et actions spécifiques du moment
Comité direction établissement CODI	Mensuel	Communiquer entre cadres de l'établissement et échanger sur des thématiques ou points spécifiques du moment
Réunion institutionnelle	10 fois / an	Rassembler tous les salariés du site pour échanger sur les thématiques importantes du moment et créer de la cohésion
Réunion de service	Hebdomadaire	Communiquer les informations du quotidien et échanger sur des points spécifiques du moment en lien avec l'organisation et l'accompagnement des jeunes
Réunion enseignement	Tous les 15 jours	Communiquer, coordonner, décider sur les points et actions spécifiques du moment
Réunion Générale par service (équipe éducative et équipe médicale et rééducative)	Mensuelle	Communiquer sur les problématiques médicales et paramédicales concernant les jeunes accompagnés
Droit d'expression	Trimestrielle	Poser des questions diverses pour lesquelles les salariés jugent avoir besoin de réponses. Permettre à chacun de s'exprimer.
Réunion maintenance et sécurité	Hebdomadaire	Garantir la sécurité de l'établissement et de l'accompagnement des jeunes Evoquer les investissements
Réunion bilan projet personnalisé	1 fois par an par jeune	Faire en équipe le bilan de l'année pour un jeune et préparer les grandes lignes du projet de l'année suivante (objectifs et moyens)
Réunion CVS	3 fois par an	Communiquer et traiter tout sujet concernant l'organisation de l'établissement au regard des personnes accompagnées.
Réunion PP (projet personnalisé) Co-construit avec la famille et le jeune	Tous les 12 mois maximum par jeune	Définir un projet personnalisé visant la progression du jeune en concertation avec lui et sa famille
Réunion commission restauration	3 fois / an	Faire le point sur l'organisation des repas, les menus, les aspects diététiques, les mesures d'hygiène, les déjeuners à thème

➤ PROFESSIONNALISATION ET MODALITÉS DE TRAVAIL EN RÉSEAU ET EN PARTENARIAT

- Mutualisation et harmonisation des pratiques professionnelles via l'organisation en secteur : Enfance et Adolescence, Hébergement et Vie Sociale, Travail et Vie Professionnelle sur l'Association Handy Up
- Échange via des réseaux inter établissements (SESSAD, IME...)
- Plan de développement des compétences
- Analyse de la pratique
- Colloques (*Unapei, Unapei BFC, ARS...*)
- Journée d'étude (*thématique sur les troubles psychiques, trauma crânien, troubles du comportement, bientraitance, autodétermination...*)
- Benchmarking (*échange de bonnes pratiques professionnelles, partenariat, activité...*)
- Supervision



LES OBJECTIFS D'ÉVOLUTION, DE PROGRESSION, DE DÉVELOPPEMENT

Notre projet d'établissement s'appuie sur les valeurs fortes et orientations du Groupe Associatif Handy'Up et décline ses objectifs au regard du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens et de la Démarche d'Amélioration Continue.

► PLAN STRATÉGIQUE

Notre feuille de route à 5 ans est déclinée selon les axes suivants :

QUOI ?



Mettre en oeuvre un fonctionnement en dispositif pour un parcours fluide

- › en raisonnant en prestations personnalisées et décloisonnées, au regard des besoins
- › en déployant un nouveau système informatique du dossier unique de l'utilisateur
- › en rénovant les modalités de construction et de mise en oeuvre des projets personnalisés



Être un acteur clé pour l'inclusion raisonnée

- › en développant les dispositifs d'inclusion, notamment à l'école
- › en développant l'offre de loisirs, sport et culture
- › en mettant en oeuvre l'inclusion inversée en permettant à l'école de venir en établissement
- › en mettant en place une plateforme de ressources et d'appui, notamment pour l'Education Nationale et le secteur de la petite enfance
- › en impulsant une dynamique de réseau franc-comtois des acteurs



Pérenniser les dispositifs de répit aux aidants familiaux

- › en consolidant les dispositifs existants en un seul dispositif de répit et en élargissant aux enfants non accueillis aux Pôles enfance, en commençant par les enfants en liste d'attente
- › en contribuant aux orientations du groupe de travail Gouvernance sur le répit



Être à la pointe de l'innovation pédagogique

- › en capitalisant et standardisant les bonnes pratiques et en développant et expérimentant des outils adaptés

COMMENT ?



Fédérer, former et soutenir les salariés dans leurs missions

- › en déployant une GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels)
- › en travaillant sur la qualité de vie au travail
- › par la mise en œuvre d'une organisation permettant l'implication de tous au plus près du terrain



Rechercher des financements et des moyens

- › par le mécénat, les fonds européens, les subventions...
- › en améliorant notre visibilité au travers d'une meilleure communication



Développer les partenariats

- › dans tous les domaines et plus particulièrement avec le sanitaire
- › en déployant le travail en réseaux
- › avec les acteurs de proximité de notre territoire



Déployer une démarche d'amélioration continue

- › concernant l'efficacité, la qualité, la sécurité et l'environnement
- › en améliorant le pilotage et le contrôle de gestion
- › par la rénovation de notre système d'information

› LE DÉPLOIEMENT DU PLAN STRATÉGIQUE

Chaque objectif défini est formalisé au travers d'un logiciel de suivi (*Pythéos*). Ainsi chaque action comporte l'ensemble des données nécessaires à sa mise en œuvre (*pilote, délai, ...*)

Le déploiement du plan stratégique est suivi tous les deux mois en revue de tableau de bord par secteur, mais également lors des revues de direction annuelle.

Un état d'avancement consolidé sur le plan associatif est réalisé chaque année lors de l'Assemblée Générale.



VALIDATION, DIFFUSION, COMMUNICATION ET RÉACTUALISATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT



> Validation

Ce Projet d'Etablissement a été présenté lors des instances suivantes :

- › Consultation du CVS du 07/12/2020
- › Approbation de la Direction Générale du 15/12/2020
- › Relecture par la Commission Communication le 11/02/2021
- › Validation du Bureau du 15/01/2021



> Diffusion et communication

Ce Projet d'Etablissement est communiqué :

- › à l'ensemble des professionnels de l'établissement,
- › au financeur concerné,
- › à la MDPH,
- › aux familles lors des admissions,
- › aux personnes accompagnées,
- › aux familles à l'inscription en liste d'attente,
- › aux mandataires judiciaires.

Ce Projet d'Etablissement est disponible :

- › en externe, sur le site internet du Groupe Associatif Handy'Up,
- › en interne, sur le serveur informatique de l'établissement.

Un courrier informant les familles de la mise à jour du projet d'établissement leur permet de savoir où le consulter, voire d'en demander un exemplaire papier à l'établissement.



> Réactualisation

Le présent Projet d'Etablissement sera réactualisé :

- › en cas de modifications du Projet Associatif,
- › en cas de modification majeure des prestations délivrées,
- › en cas d'évolution de l'agrément de l'établissement,
- › en cas de changement d'organisation majeure,
- › à chaque renouvellement de CPOM.

Il sera revu dans son intégralité a minima tous les 5 ans conformément à la loi (*article L 311-8 du CASF*).

ANNEXE COMITÉ D'ÉTHIQUE

RÉFLEXION AUTOUR DU BIEN AGIR

Au quotidien, le sens des actions déployées au service de la personne peut parfois questionner sur la dimension éthique de l'accompagnement.

Handy Up et deux associations partenaires (*l'Association Haut-Saônoise de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte et Eliad*) ont fait le choix de privilégier la réflexion dans ce domaine en créant un Comité d'Éthique Interinstitutionnel.

Cette instance indépendante, composée d'experts et de représentants des trois associations parties prenantes, offre à chacun (*personnes accompagnées, parents, familles, administrateurs, proches, professionnels*), la possibilité d'exprimer ses interrogations à l'égard de situations complexes relatives :

- à l'accompagnement,
- à ses propres attitudes, à ses difficultés,
- à toute autre problématique entraînant une question de nature éthique.

SAISIR LE COMETH*

La saisine du Cometh* est ouverte à toute personne ou groupe de personnes (*personne accompagnée, famille, proche, administrateur ou professionnel*) désireux de bénéficier d'un éclairage particulier sur une situation complexe, qu'il s'agisse de situations impliquant le sens et les valeurs de l'accompagnement, les droits fondamentaux des personnes, le « bien agir », ...

La fiche de saisine du Cometh* est disponible à l'accueil dans les établissements et services. Après l'avoir renseignée, le requérant la communiquera sous pli confidentiel au secrétariat du Cometh* pour une étude en Comité restreint. Ce dernier en approuvera la validité et la transmettra pour une étude en Cometh.

Dans l'hypothèse où la question soulevée ne relèverait pas d'un questionnement éthique, le requérant en sera avisé avec un explicatif étayant la décision.

Appelé à délivrer des avis, le Cometh* se réunira une fois par trimestre.

*Cometh : Comité d'éthique interinstitutionnel

➤ Où adresser la fiche saisine ?



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

contact-cometh@adapei70.org



PAR VOIE POSTALE

Secrétariat du Cometh
interinstitutionnel – Handy'Up
4 rue Marie-Chantal Isle de Beauchaine
70000 VESOUL

(inscrire **CONFIDENTIEL** sur l'enveloppe)

Note : les fiches de saisine sont identifiées afin que le requérant puisse recevoir une réponse. Les situations complexes portées à la connaissance du Cometh demeurent anonymes et ne font l'objet d'aucune divulgation.



*Seul on va plus vite,
ensemble, on va plus loin !*

Proverbe africain



GROUPE ASSOCIATIF HANDY'UP
4 rue Marie-Chantal Isle de Beauchaine
70000 Vesoul

 **03 84 78 51 00**

 **siege@handy-up.org**

 **www.handy-up.fr**

 **www.facebook.com/groupeassociatifhandyup/**

